



DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU
CANTON DE GIF-SUR-YVETTE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 21 MAI 2024**

Date de convocation : 17 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mai à 20 heures et 30 minutes, le conseil municipal, légalement convoqué le 17 mai 2024, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Pierre-Alexandre MOURET, Maire.

Etaient présents :

M. Pierre-Alexandre MOURET, Maire, M. Serge BLIN, Mme Sophie, CAMPISCIANO Mme Françoise BALTHAZARD, Adjointe au maire, M. Zaïme ALI-BELHADJ, M. Pascal AMBROISE, Mme Pascale BEAUCHENE, M. Valentin BLOT, Mme Dominique GUILLAN, Mme Martine MONTARON, M. Rémi JEANNOT, M. Benoit JULIENNE, conseillers municipaux

Représentés :

Mme Marie-France LAUNET par Mme Sophie CAMPISCIANO,
Mme Sandrine MOURET par M. Pierre-Alexandre MOURET
M. Claude PREVOST par M. Zaïme ALI-BELHADJ

Absents : Néant

Secrétaire de séance : Mme Martine MONTARON

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Pouvoir : 3

2024-05/28

OBJET : Accord-cadre à bons de commandes pour travaux de sécurisation des bâtiments municipaux.

Rapporteur : Serge BLIN

Exposé

Les systèmes d'alarme des bâtiments communaux devenus obsolètes, la commune, avec l'aide d'un maître d'œuvre, a procédé à une consultation pour un marché à bon de commande en 3 lots distincts en 2022.

Par délibération du 14 mars 2023, la commune a décidé l'attribution des marchés relatifs aux lots 01 – Installation des alarmes sur les bâtiments communaux et 02 – installation de contrôle

Accusé de réception en préfecture
091-219105384-20240521-2024_05_28-DE
Date de télétransmission : 29/05/2024
Date de réception préfecture : 29/05/2024

d'accès à l'entreprise TCE pour le montant du premier bon de commande de chaque lot, soit 36 005,68 € HT pour le lot 01 et 66 739.49 € HT pour le lot 02.

Par souhait de respect de la réglementation en vigueur et maîtrise des besoins, le conseil municipal souhaite à présent attribuer les lots 1 à 3 dans leur globalité, tout en précisant que chaque estimation de besoin supplémentaire sera étudiée en commission travaux et en commission finances si besoins supplémentaires puis rapporté au conseil municipal suivant avant signature de la commande.

VU le Code Général de Collectivités Territoriales,

VU le code de la commande publique et notamment ses articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14

VU la délibération n° 2023-03-14/11 du 14 mars 2023 attribuant les lots 1 et 2 de la consultation pour travaux de sécurisation des bâtiments communaux,

CONSIDÉRANT que la commune a lancé une procédure d'appel d'offres ouvert sous forme d'accord cadre à bon de commande en 3 lots distincts mono-attributaires pour chaque lot, pour les travaux de sécurisation des bâtiments municipaux

CONSIDÉRANT que l'accord cadre à bons de commande est de la manière suivante :

- Lot 1 - Détection intrusion avec un montant de commande minimum de 0 € et un montant maximum de 70 000 € HT,
- Lot 2 – Contrôle d'accès par clés électroniques ou équivalent avec un montant de commande minimum de 0 € et un montant maximum de 70 000 € HT,
- Lot 3 – Extension de la boucle radio supervision et évolution IFM avec un montant de commande minimum de 0€ et un montant maximum de 50 000 € HT

CONSIDÉRANT qu'il convient de statuer sur l'attribution du lot 3 de l'accord cadre

CONSIDÉRANT que les lots 1 et 2 ont été attribués pour le montant du premier Ordre de service, soit 36 005,68 € HT pour le lot 1 et 66 739,49 € pour le lot 2, Il convient d'attribuer le marché à bon de commande pour un montant maximum de 70 000 € HT pour les lots 1 et 2 et pour un montant maximum de 50 000 € HT pour le lot 3.

VU le Bureau municipal du 14 mai 2024,

Entendu l'exposé

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix avec une voix contre (M. Valentin BLOT) et cinq abstentions (Françoise BALTHAZARD, Pascale BEAUCHENE, Rémi JEANNOT, Martine MONTARON, Sandrine MOURET),

- **ATTRIBUE** le lot 01 Installation des alarmes sur les bâtiments communaux à l'entreprise TCE sise 44 rue Luis Girard à Malakoff 92240 pour un montant maximum de 70 000 € HT soit 84 000 € TTC
- **ATTRIBUE** le lot 02 Installation de systèmes de contrôle d'accès sur les bâtiments communaux à l'entreprise TCE sise 44 rue Luis Girard à Malakoff 92240 pour un montant maximum de 70 000 € HT soit 84 000 € TTC

- **DECIDE sans suite** le Lot 3 – Extension de la boucle radio supervision et évolution IFM à l'entreprise TCE sise 44 rue Luis Girard à Malakoff 92240 pour un montant maximum de 50 000 € HT soit 60 000 € TTC
- **DIT** que chaque nouvelle commande devra être étudiée et validée en commission travaux et une information sera transmise au conseil municipal.

Publié sur le site de la commune

Fait et délibéré à Saint-Aubin,
Le 21 mai 2024

La secrétaire,
Martine MONTARON

Le Maire,
Pierre-Alexandre MOURET



*Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture et publication ou notification.
Cette décision peut faire l'objet d'un recours
devant le Tribunal administratif de Versailles
dans un délai de 2 mois à compter de sa date
de publication ou de notification.*

Accusé de réception en préfecture
091-219105384-20240521-2024_05_28-DE
Date de télétransmission : 29/05/2024
Date de réception préfecture : 29/05/2024